



Haute-Normandie

Les vaches allaitantes : l'autre élevage haut-normand

Note

Pratiquement absent du paysage agricole haut-normand de la deuxième moitié du XX^e siècle, l'élevage allaitant compte aujourd'hui plus de 80 000 vaches, cinq fois plus qu'en 1970. Son développement est étroitement lié à la restructuration laitière qu'a connue la région au cours des quarante dernières années. Si le poids économique de cette production reste limité, son intérêt pour le maintien de l'herbe est indéniable, les vaches allaitantes occupent 40% des prairies.

Plus d'exploitations allaitantes que d'exploitations laitières.

En Haute-Normandie, une vache sur trois est une vache allaitante. A la différence des vaches laitières, les vaches allaitantes aussi appelées vaches nourrices ne sont pas traitées. Elles sont élevées pour produire des veaux et les allaiter. Ces derniers sont élevés avec leur mère, la plupart du temps au pré, pendant huit à dix mois. Après quoi, ces veaux devenus «broutards» sont soit vendus, on parle d'élevage «naisseur» ; soit engraisés dans l'élevage où ils sont nés. On parle d'élevage «naisseur-engraisé». Ils deviennent des taurillons abattus avant deux ans, des boeufs ou des génisses lourdes abattus autour de trois ans. L'abattage avant un an de (veaux sous la mère), production traditionnelle de certaines régions du centre de la France, est moins fréquent.

L'élevage allaitant est très répandu en Bourgogne, Auvergne, Limousin, Midi-Pyrénées et Pays de la Loire. Ces cinq régions qui constituent le bassin allaitant français détiennent près de 60% du cheptel allaitant. Ce n'est pas le cas de la Haute-Normandie qui ne détient que 2% du cheptel français.

Cependant, en quarante ans, le nombre de vaches

allaitantes élevées dans la région a plus que quintuplé, passant de 15 000 à plus de 80 000 têtes. Cette forte progression contraste avec la baisse du cheptel laitier, passé dans la même période de 310 000 à 132 000 têtes. Dans de nombreuses exploitations en réorientation, l'élevage allaitant s'est présenté comme une alternative à la production laitière. Il a permis d'y maintenir des bovins, sans doute par goût de l'élevage, mais aussi et surtout pour valoriser des prairies épargnées par la poussée des grandes cultures.

Paradoxalement, alors que le troupeau laitier reste prépondérant, il y a en Haute-Normandie plus d'exploitations qui élèvent des vaches allaitantes (3 120 en 2010) que d'exploitations qui élèvent des vaches laitières (2 700). Mais leurs structures sont très différentes. Les exploitations laitières sont presque toutes des grandes exploitations, elles comptent en moyenne 51 vaches. Les troupeaux allaitants sont beaucoup plus petits, 25 vaches en moyenne. Un tiers des éleveurs détiennent moins de 10 vaches et les grands troupeaux sont rares, moins de 5% des élevages ont plus de 75 vaches. Géographiquement, l'élevage allaitant est réparti pour un tiers dans l'Eure et pour deux tiers en Seine-Maritime.

Entre 78 000 et 83 000 vaches allaitantes : des Normandes élevées pour la viande

Le recensement agricole de 2010 a permis de dénombrer entre 78 000 et 83 000 vaches allaitantes. Le premier chiffre correspond en réalité au nombre de vaches de races à viande (Charolaise, Limousine, Blonde d'Aquitaine...) présentes dans les exploitations, et qui sont incontestablement des vaches allaitantes. Se pose la question de la Normande, considérée comme une race laitière, mais qui peut aussi être élevée comme une vache allaitante. La différence constatée lors du recensement entre le nombre de vaches de races laitières (137 000) et le nombre de vaches traitées (132 000) correspond sans aucun doute à ces normandes élevées pour leurs veaux et non pour leur lait. Cet ajustement porte donc à 83 000 le nombre de vaches allaitantes.



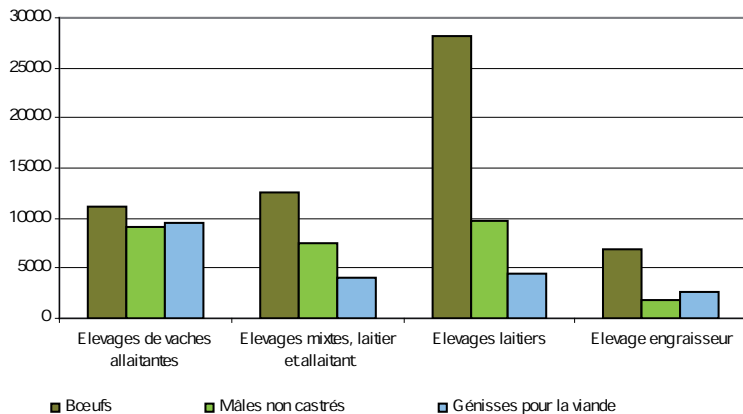
LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
REPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE, DE
L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Une activité principale pour les petites exploitations, un atelier complémentaire pour les grandes

Parmi les 3 120 exploitations recensées en 2010 comme détentrices de vaches allaitantes, 970, soit 31% sont spécialisées et appartiennent à l'orientation «bovins viande», elles détiennent 28% du cheptel. Par comparaison, les exploitations laitières spécialisées (OTEX «bovins lait») représentent 47% des détenteurs de vaches laitières et détiennent 53% du troupeau. La plupart des élevages allaitants spécialisés sont des petites structures. Sur le plan économique, deux tiers d'entre elles dégagent un chiffre d'affaires inférieur à 25 000 euros, elles élèvent 9 vaches allaitantes en moyenne. Un peu moins d'un tiers d'entre elles sont classées dans la catégorie des exploitations moyennes (entre 25 000 et 100 000 euros de chiffre d'affaires), avec un troupeau de 43 vaches en moyenne. Quant aux grandes exploitations spécialisées (plus de 100 000 euros de chiffre d'affaires), elles sont à peine 40 dans toute la Haute-Normandie, et une vingtaine d'entre elles seulement détiennent plus de 100 vaches allaitantes.

Dans la majorité des exploitations concernées, le troupeau allaitant est un atelier complémentaire à côté d'autres productions plus importantes économiquement. L'association la plus fréquente combine l'élevage allaitant et les grandes cultures. Ce système qui résulte des réorientations passées, concerne 39% des élevages allaitants et concentre 52% du cheptel avec 32 vaches en moyenne. Moins répandue, la combinaison vaches laitières et vaches allaitantes concerne 14% des élevages et regroupe 11% du troupeau. Dans ces élevages mixtes, le troupeau allaitant avec 20 vaches en moyenne est plus petit que le troupeau laitier qui compte 47 vaches.

(répartition des animaux en engraissement selon le type d'élevage en 2010)



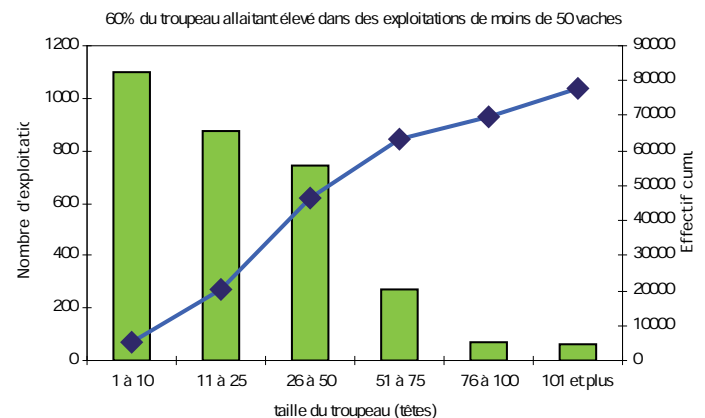
Plus rare encore, la combinaison troupeau allaitant, troupeau laitier et atelier grandes cultures ne concerne que 9% des élevages et 7% du troupeau. Là aussi, le troupeau allaitant y est plus petit que le troupeau laitier (18 vaches contre 38).

La répartition par dimension économique des exploitations diversifiées avec élevage allaitant est exactement à l'inverse de celle des exploitations spécialisées : les deux tiers sont des «grandes» exploitations, un tiers sont des structures «moyennes» et les «petites» sont très peu nombreuses.

La plupart des éleveurs sont naisseurs et engraisseurs

Contrairement à la plupart des exploitations du bassin allaitant traditionnel, les ressources fourragères pour assurer l'engraissement sont facilement disponibles dans les exploitations de la région. Ainsi, près de 70% des éleveurs allaitants sont à la fois naisseurs et engraisseurs. Les ventes de broutards sont peu importantes, 16 000 animaux en 2014, ce qui représente environ 20% des veaux produits. La Haute-Normandie est donc très peu concernée par les exportations de broutards vers l'Italie, débouché traditionnel des bassins allaitants français. Elles ne représentent que 1 800 têtes en 2014.

Les éleveurs allaitants ne sont pas les seuls à pratiquer l'engraissement, il est également très répandu chez les éleveurs laitiers. En 2014, la Haute-Normandie a produit 149 000 bovins pour la boucherie, issus du troupeau laitier et allaitant : 54 000 vaches de réforme (36% des abattages) ; 57 000 taurillons et boeufs (39%) ; 19 000 génisses (13%) et 19 000 veaux de boucherie (13%).



Toutes catégories confondues, 46% des bovins finis sont issus du troupeau allaitant. Ce dernier fournit 64% des taurillons et 78% des génisses de plus de 2 ans. En revanche, il ne produit que 38% des boeufs et 20% des veaux de boucherie abattus. Ces deux types d'animaux sont majoritairement issus du troupeau laitier. Quant à la production de vaches de réforme, elle est conforme à l'importance du troupeau. Sur 3 vaches de réforme abattues, 1 est une vache allaitante.

Les élevages allaitants valorisent 40% de l'herbe

Les éleveurs allaitants exploitent plus de 90 000 ha de surface fourragère principale (SFP) pour nourrir les vaches et leur suite (renouvellement et engraissement). Ce chiffre est une estimation car il tient compte des élevages mixtes, laitiers et allaitants qui valorisent près de 48 000 ha de surface fourragère. La SFP des exploitations mixtes est donc ventilée entre les deux troupeaux en fonction des effectifs respectifs et en utilisant comme clé de répartition la surface moyenne d'herbe et de fourrage annuel utilisée pour chaque type de vache dans les élevages spécialisés.

La surface fourragère affectée à l'élevage allaitant est très différente de celle affectée à l'élevage laitier. La première se compose de 89% d'herbe et de 11% de fourrage annuel, essentiellement du maïs ; la seconde de 68% d'herbe et de 32% de maïs.

Sur les quelques 200 000 ha de prairies régionales, environ 80 000 hectares sont donc utilisés par le troupeau allaitant, 90 000 hectares par le troupeau laitier et 30 000 hectares par les autres herbivores. En revanche, le troupeau allaitant ne consomme que 17% du maïs fourrage, l'essentiel de la production (77%) étant destiné au troupeau laitier.

L'élevage allaitant est par définition plus extensif que l'élevage laitier. Il faut 1,16 ha de surface fourragère pour alimenter une vache allaitante et sa suite ; il en faut 0,98 ha pour nourrir une vache laitière et sa suite.

La Charolaise, première race à viande en Haute-Normandie

Avec environ 36 000 têtes, soit 46% des vaches allaitantes, la charolaise est la première race à viande de la région, comme au niveau national. Loin derrière viennent la Blonde d'Aquitaine avec près de 9 800 têtes, puis la Limousine et la Salers, presque à égalité avec près de 6 200 têtes chacune, sans oublier la Normande (voir encadré). Le reste est composé de diverses races, dont la Maine Anjou (près de 800 têtes), la Blanc bleu belge (environ 400 têtes) et l'Aubrac (environ 200 têtes).

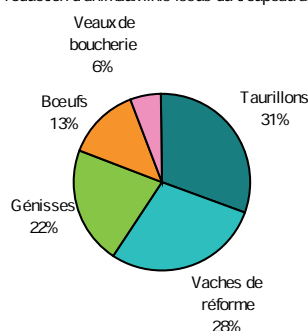
L'élevage allaitant pèse 5% du chiffre d'affaires de l'agriculture

En 2013, la valeur des productions de l'élevage haut-normand représentait 597 millions d'euros, soit 31% de la valeur totale de la production agricole régionale (le produit des cultures représente les deux tiers du produit total). Le produit de l'élevage est constitué pour un peu plus de la moitié de la vente du lait de vache (307 millions d'euros en 2013) et

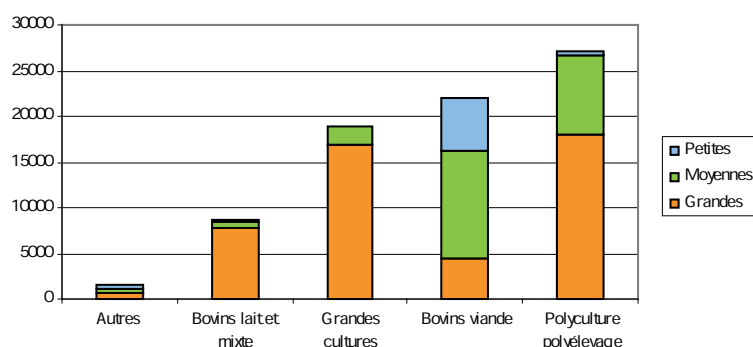
pour un peu plus d'un tiers de la vente de bovins (211 millions d'euros). Cette répartition est relativement stable. En considérant que 46% des animaux vendus proviennent des vaches allaitantes, on peut estimer à environ 95 millions d'euros le chiffre d'affaires de cette activité, soit 5% du chiffre d'affaires de l'agriculture régionale, hors subvention.

Car les éleveurs allaitants bénéficient d'une aide spécifique au titre de la politique agricole commune, la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA). En 2013, cette aide d'un montant total de 9,8 millions d'euros a été versée à 1 600 éleveurs allaitants, pour un effectif total plafonné à 56 700 vaches. Bonne nouvelle pour les éleveurs, la réforme de la PAC prévoit d'une part la mise en place d'une PMTVA dégressive, ce qui favorisera les petits troupeaux majoritaires en Haute-Normandie ; d'autre part le déplafonnement des effectifs éligibles qui seront calés sur les effectifs en 2013. Ces deux mesures se traduiront par une augmentation de 31% de l'enveloppe régionale qui atteindra 12,8 millions d'euros en 2015. C'est la plus forte augmentation de toutes les régions françaises. Pour percevoir la nouvelle aide aux bovins allaitants (ABA), il faudra élever au moins 10 vaches allaitantes, ce qui représente plus de 2 000 éleveurs potentiellement bénéficiaires en Haute-Normandie.

Production d'animaux finis issus du troupeau allaitant en 2014



Un tiers des vaches allaitantes dans les exploitations de polyculture polyélevage
Répartition du troupeau allaitant selon l'orientation et la dimension économique des exploitations

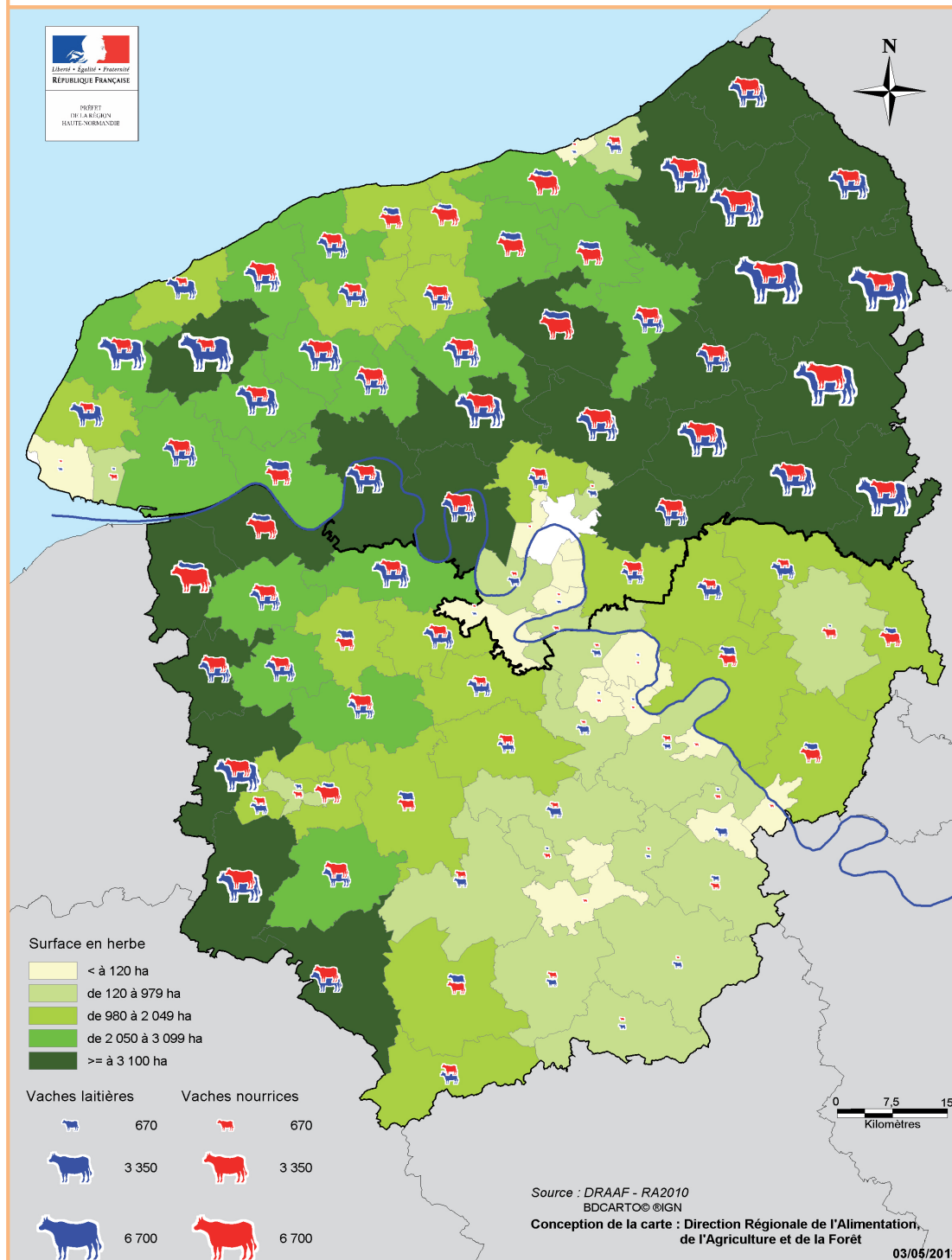


Répartition du troupeau allaitant selon l'orientation de l'exploitation

Orientations	Eure		Seine-Maritime		Haute-Normandie	
	Exploitations en ayant	Cheptel	Exploitations en ayant	Cheptel	Exploitations en ayant	Cheptel
Bovins viande	398	9 196	572	12 839	970	22 035
Polyculture polyélevage	266	9 192	571	17 874	837	27 066
Grandes cultures	286	6 552	401	12 285	687	18 837
Bovins mixte	45	925	206	5 799	251	6 724
Bovins lait	33	224	156	1 614	189	1 838
Autres orientations	69	650	115	895	184	1 545
Ensemble	1 097	26 739	2 021	51 306	3 118	78 045
Dont moyennes et grandes	726	23 877	1 485	47 467	2 211	71 344

Sources AGRESTE : RA 2010 ; SAA semi-définitive 2014 ; comptes de la branche agriculture en 2013 ; BDNI 2014

EFFECTIF DE VACHES ET SURFACE EN HERBE PAR CANTON



Toute reproduction ou citation, partielle ou totale, est autorisée sous réserve de la mention de la source : DRAAF – SRISE de Haute-Normandie

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt



MINISTÈRE
 DE L'AGRICULTURE, DE
 L'AGROALIMENTAIRE
 ET DE LA FORÊT

Directeur de la publication : Edith VIDAL
 Rédacteur en chef : Michel DELACROIX
 Composition et impression : SRISE
 Dépôt Légal : A parution
 I.S.S.N. : 1953-5813

SERVICE REGIONAL D'INFORMATION
 STATISTIQUE ET ECONOMIQUE
 DE HAUTE-NORMANDIE
 2, rue Saint-Sever - 76032 ROUEN CEDEX
 Tél. : 02.32.18.95.93 – fax : 02.32.18.95.97
 Mèl : srise.draaf-haute-normandie@agriculture.gouv.fr

www.draaf.haute-normandie.agriculture.gouv.fr